

Journal municipal  
d'information  
Février 2016  
n° 211

# LE MANDRÉEN



TOULON  
PROVENCE  
MÉDITERRANÉE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



# Edito

La Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (S.R.U.) du 13 décembre 2000 a remplacé le Plan d'Occupation des Sols (POS) par le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le PLU est un document d'urbanisme qui exprime les choix de la municipalité sur l'aménagement et le cadre de vie de la commune (habitat, emplois, déplacements, environnement...). C'est un outil d'organisation, de programmation et de maîtrise du foncier qui contient aussi un ensemble de mesures réglementaires destinées à instruire les autorisations relatives au Droit des Sols.

Au-delà des évolutions réglementaires, l'élaboration d'un PLU réside dans l'instauration d'un véritable projet communal d'aménagement et de développement durable pour les 15 années à venir. La commune doit donc se fixer différents objectifs avant de délimiter des zones et de préciser leur réglementation.

La première étape de l'élaboration du PLU, à savoir le diagnostic, vient de s'achever.

Elle a permis de dégager les principales contraintes, les atouts et les enjeux du développement de notre commune à travers un état des lieux exhaustif permettant d'identifier les besoins dans tous les domaines de la vie au quotidien : logement, activités économiques, déplacement, équipements publics, cadre de vie, environnement, patrimoine ...

Ces enjeux seront ensuite traduits en orientations concrètes, à travers le projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Dans la lettre du PLU ci-jointe, sont définies les étapes du PLU et les prochaines échéances, ainsi que les modalités de concertation de la population pour chaque phase de l'élaboration.

Le nouveau PLU dessinera l'avenir de la commune pour les 15 ans à venir. Il est fondamental que ce plan local d'urbanisme soit partagé par tous les Mandréens, et pour cela, il doit être élaboré avec tous.

Le Maire,  
**Gilles VINCENT**

## Sommaire

Page 2	EDITO - Agenda
Page 3-4	Actualités Municipales
Page 4	Libre Expression
Page 5-8	Jeunesse - Sports - Associations
Page 6-7	Les festivités de Noël en images

## Agenda

### FÉVRIER

- Le 7 :** Vide grenier du village  
**Le 8 :** Conférence "Découverte de la tradition de l'Inde", à 20 h, Théâtre Marc Baron  
**Le 14 :** Loto organisé par les Bruissements de Saint Mandrier à 15 h 30, salles Myrte et Arbouses  
**Le 14 :** Théâtre "L'Amant virtuel" à 17 h, théâtre Marc Baron (voir p.8)  
**Le 19 :** Vernissage de l'exposition d'Isabelle RIGAL, artiste peintre et sculptrice, à 18 h 30, Galerie Rancilio  
**Le 19 :** Karaoké au Foyer des Jeunes de 15 h à 18 h  
**Le 21 :** Loto organisé par l'Association Festive de la Presqu'île à 5 h, salle des Fêtes Marc Baron  
**Le 21 :** Vide grenier du Pin Rolland  
**Le 22 :** Conférence de la Ligue de Protection des Oiseaux à 18 h 45, théâtre Marc Baron (voir p.5)  
**Le 28 :** Bourse aux vêtements à la Salle des Fêtes, organisée par Handi Pitchoun (voir p.8)  
**Le 28 :** Théâtre "Un stylo dans la tête" à 16 h, théâtre Marc Baron, par le Théâtre Sud Varois au profit d'Handi Pitchoun (voir p.8)

### MARS

- Le 6 :** Course pédestre "Découverte de la Presqu'île à 10 h, place des Résistants  
**Le 7 :** Don du Sang de 8 h à 12 h 30, salle des Fêtes Marc Baron  
**Le 7 :** Conférence "Cécil Poujol, NAVIGATRICE SOLITAIRE et EQUIPE SOLIDAIRE", à 19h30, théâtre Marc Baron, organisé par l'AMP et l'ANSM  
**Le 13 :** Vide grenier du Village  
**Le 16 :** Festival Présences Féminines au Théâtre Marc Baron  
 - 18 h 30, conférence "Des femmes et des instruments", entrée libre  
 - 20 h 30, concert "Contes fantastiques", entrée 5 €, gratuit pour les - de 18 ans  
 Réservations au 06.13.06.06.82

## Nos joies, nos peines

### NAISSANCE

ESCOBAR Matilda .....	02/01/2016
DEXET Léo .....	03/01/2016
AUBRY Héléa .....	08/01/2016
MOISAN Lena .....	15/01/2016

### DECES

BLONDEL Jean-Claude.....	17/11/2015	.....	72 ans
ABOULKHEIR Martial .....	30/11/2015	.....	88 ans
NESI Elda Veuve NICCOLAI .....	02/12/2015	.....	93 ans
RIZZOLO Veuve TALLONE Philomène.....	04/12/2015	.....	97 ans
GEROTHWOHL Jean.....	08/12/2015	.....	77 ans
HIVER Epouse BOURVEAU Micheline .....	15/12/2015	.....	82 ans
FAUDRY Marie.....	21/12/2015	.....	101 ans
FRIBOULET Veuve FOUILLEUL Berthe .....	07/01/2016	.....	94 ans
BARALE Joseph.....	08/01/2016	.....	96 ans
QUILGARS Veuve MATTIA Catherine .....	08/01/2016	.....	59 ans
BLANC Gérard.....	19/01/2016	.....	69 ans

Catherine Mattias-Quilgars, conseillère municipale, nous a quittés le 8 janvier. Au-delà de nos divergences en matière de politique municipale, je tiens à lui rendre hommage pour son engagement au service des Mandréens. Impliquée dans la vie communale, c'était une élue cordiale et assidue en séances du conseil comme dans les commissions, notamment celle du CCAS, et dans les manifestations municipales.

Je salue aujourd'hui sa dignité et son courage.

Au nom des élus et du personnel communal, je renouvelle mes sincères condoléances à sa famille et à ses proches.



Le Maire

### LE MANDREEN

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION

DISPONIBLE SUR [www.ville-saintmandrier.fr](http://www.ville-saintmandrier.fr)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : GILLES VINCENT

RÉDACTION, CRÉATION GRAPHIQUE,

MISE EN PAGE : SERVICE VIE DE LA CITÉ

CRÉDIT PHOTOS : PATRICK LECONTE - LYDIA FOURNIE

SERVICE VIE DE LA CITÉ

IMPRIMERIE JOUBERT - 06517 CARROS

### PERMANENCE COMMUNALE

Elle est assurée 7j/7, de 18 h à 8 h par un agent de la police municipale au 06.75.56.02.17.

L'agent d'astreinte est chargé d'être votre interlocuteur pour tout problème technique ou de sécurité.

## RAPPEL SUR LE RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Depuis janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16<sup>ème</sup> anniversaire.

Les Français non recensés lors de cette période peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

La mairie vous remettra alors une attestation de recensement à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous souhaitez vous inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Cette démarche permet d'effectuer le Recensement Citoyen Obligatoire en vue de la participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Les données issues du recensement faciliteront aussi votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Le recensement en ligne est désormais possible dans certaines communes, c'est le cas pour Saint-Mandrier :

[www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr)

**Jean KUHLMANN**  
Conseiller municipal  
Correspondant Défense

## SAINT MANDRIER EST MAIRIE VIGILANTE DEPUIS SEPTEMBRE 2015

Mis en place dans plus de 6000 communes à travers la France, le dispositif Voisins Vigilants® encourage les voisins à se regrouper en communautés bienveillantes pour échanger des informations sur leur environnement et mettre en place une vigilance face aux phénomènes de délinquance et notamment les cambriolages. Aujourd'hui, plus de 200 000 Voisins Vigilants® adhèrent à ce dispositif à travers la France.

Ce qui les rassemble ? Les valeurs de solidarité, de partage et de cohésion. Et les résultats sont là : -20% à -40% de cambriolages selon la circulaire du ministère de l'intérieur du 22 juin 2011.

C'est pourquoi la mairie de Saint Mandrier a choisi de promouvoir le développement des Voisins Vigilants® sur son territoire en devenant Mairie Vigilante.

Grâce au site Internet [www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org), une plateforme de communication très facile d'utilisation, les habitants d'une commune peuvent s'inscrire en tant que Voisins Vigilants tandis que les membres d'une mairie peuvent s'inscrire en tant que Mairie Vigilante pour recevoir les alertes publiées par les Voisins Vigilants et soutenir leur initiative. Ainsi, les Voisins Vigilants inscrits sur site ont la possibilité de rejoindre une communauté existante gratuitement,

## LA 22<sup>ème</sup> COURSE PÉDESTRE DÉCOUVERTE DE LA PRESQU'ÎLE SE DÉROULERA LE 06 MARS PROCHAIN.

Nous espérons vous voir nombreuses et nombreux pour parcourir ces 12 km et redécouvrir sous un autre angle ces beaux paysages qu'offre notre belle commune.

Vous pouvez vous inscrire sur le site [www.ville-saintmandrier.fr](http://www.ville-saintmandrier.fr) ou directement à l'office de tourisme.

Le jour J, le retrait des dossards et de la dotation se feront à partir de 8 h 30 à l'office de tourisme pour un départ place des Résistants prévu à 10 h.

Pour les moins téméraires, nous savons pouvoir compter sur votre présence pour apporter votre aide au bon déroulement de cette magnifique course !!! Rendez-vous donné devant le poste de Police à partir de 9 h pour votre positionnement et pour récupérer votre cadeau.

**Romain Blanc**  
Adjoint au Maire chargé des Sports



## PLAN LOCAL D'URBANISME : « LE CHANTIER » AVANCE...

L'élaboration du PLU de la commune a démarré avec la délibération votée le 30 octobre 2015 par le Conseil Municipal.

La 1<sup>ère</sup> phase, consistant à réaliser le diagnostic territorial et à dresser l'état initial de l'environnement, est maintenant bouclée. Elle a fait l'objet d'une exposition publique en mairie (service Urbanisme) à partir du 2 novembre avec registre d'observations mis à la disposition des visiteurs, de deux réunions publiques au village et au Pin Rolland-Marégau (9 et 10 novembre) et de l'ouverture d'un site internet dédié au PLU ([www.saintmandriersurmer.concertationpublique.com](http://www.saintmandriersurmer.concertationpublique.com)). La parution début février d'un document papier, La Lettre du PLU n°1, en présente la synthèse.

La 2<sup>ème</sup> phase, consistant en la préparation du Projet d'Aménagement et de Développement

Durables (PADD) fixant les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), est actuellement en cours. Un forum-atelier réunissant deux tables-rondes, deux réunions publiques au village et au Pin Rolland-Marégau (15 et 16 février), une exposition publique en mairie (service Urbanisme) à partir du 15 février avec un registre d'observations vont permettre une concertation active avec les Mandréennes et Mandréens. La parution de La Lettre du PLU n°2 en fera la synthèse. Après examen conjoint du PADD et des OAP par la commune, l'État et les personnes publiques associées (PPA), le document sera présenté fin mars/courant avril au Conseil Municipal pour être débattu.

Ensuite, viendra la 3<sup>ème</sup> phase consistant à établir le zonage et le règlement. Mais de cela nous aurons le temps de reparler.

**Michel MARIN**  
Adjoint à l'Urbanisme

ce qui leur permettra de s'envoyer des alertes, de publier des annonces...

Les mairies vigilantes ont la possibilité de communiquer avec leurs habitants aussi bien en ce qui concerne les situations à risque (cambriolages, inondations...) que le quotidien (grèves, travaux...). En plus de pouvoir informer rapidement les administrés, la mairie de Saint Mandrier pourra également augmenter la réactivité de ses services grâce à la réception en temps réel de toutes les alertes des Voisins Vigilants®. C'est un véritable outil d'écoute de la population.

« Ce choix nous permet de compléter les mesures de sécurité déjà en place sur Saint Mandrier »

**Le 1<sup>er</sup> réseau social de voisinage**  
200 000 foyers inscrits en France et en Belgique

**Comment s'inscrire gratuitement ?**

- 1 Je me rends sur l'adresse : [www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org)
- 2 Je sais mon adresse postale et mon courriel
- 3 Je reçois un autocollant offert et des invitations à distribuer à mon entourage
- 4 Je suis alerté par mes voisins ou la municipalité dès qu'un événement se produit

DEVENIR VOISIN VIGILANT, C'EST ALLER VERS L'AUTRE ET CRÉER DE VÉRITABLES LIENS DE VOISINAGE.

**Rémy BOUVIER**  
Conseiller Municipal  
délégué à La Prévention des Risques

## LE RESTAURANT SCOLAIRE

La construction du futur restaurant scolaire qui sera situé au 2 ter du chemin des Aubépines est aujourd'hui dans la phase de fin de coulage de la dalle du 1<sup>er</sup> étage soit, un avancement évalué à 50% ce qui correspond au planning établi avec les entreprises et, en particulier avec celle qui réalise la partie béton : la société EIFFAGE. Seulement 10 jours d'arrêt dus aux intempéries sont venus perturber la bonne marche en avant, ces 10 jours sont récupérés par la société EIFFAGE afin de rester dans le planning.

### Dans les grandes lignes de la construction nous allons avoir :

- La fermeture complète du bâtiment et l'enlèvement de la grue à fin février
- Ensuite la mise hors d'eau, hors d'air du bâtiment ce qui permettra le début des travaux des entreprises du second œuvre.
- Les premiers tests d'infiltrométrie qui nous positionneront sur la tenue de la réglementation thermique RT 2012 obligatoire pour ce type de bâtiment.
- La fin des travaux et le début des réceptions et inspections de sécurité commenceront début juillet 2016.
- En parallèle notre personnel restauration se formera au maniement des nouveaux appareils et à ce nouveau type de restauration puisque celle-ci se fera en self service.

### Quelques données techniques :

- 1 200 m<sup>2</sup> construits en rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage sur deux parcelles : une de la Commune et une du Conseil Départemental.
- Capacité optimum de 750 repas par jour pouvant être réalisés par notre personnel dans une cuisine de 250 m<sup>2</sup>.
- La maternelle ainsi que l'élémentaire de l'Orée du Bois seront servies à table dans leurs satellites actuels.
- La maternelle Louis Clément sera servie à table dans son satellite actuel.
- Les primaires et le collège déjeuneront en mode self-service dans le futur réfectoire de 300 m<sup>2</sup> capable d'accueillir 200 personnes à chaque service.
- La réalisation du bâtiment sur deux niveaux nous permet la création d'un préau couvert de 150 m<sup>2</sup> pour le collège, un espace attendu depuis longtemps par les collégiennes et collégiens ainsi que par les enseignants du collège.
- Enfin l'accès des élèves, enseignants et surveillants à ce restaurant se fera par la cour de l'école primaire et par la cour du collège, les élèves ne sortiront jamais de leur cour avant ou après leur repas, pour ceux qui déjeuneront sur place bien sûr.

### Pour satisfaire à la réglementation thermique RT2012 nous avons utilisé en particulier :

- Du béton thermédia qui est un béton isolant en agrégat de pierre ponce en façades pour remédier aux ponts thermiques.
- Du béton thermédia et du béton traditionnel brut sablé en façade pour l'architecture.
- La toiture est en COFRADAL, condensé de bac acier avec isolant pour l'acoustique et l'isolation.
- Le plafond du préau est en dalle alvéolaire.
- Le toit est supporté par des poutres reconstituées soudées (PRS) de 14 mètres de long.

### Quel coût pour cette réalisation :

Ce projet comme on l'a déjà dit et écrit est réalisé avec le concours du Conseil Départemental suivant une convention signée des deux parties.

Celle-ci faite au moment de l'avant-projet prévoit une participation du Conseil Départemental de 1 250 000 € HT, le reste à la charge de la Commune.

**A ce jour, le coût prévisionnel des travaux s'établit comme suit :**

• Prix adjudicatif + avenants	= 2 605 000 €
• Reste à prévoir	= 104 000 €
• Aménagements	= 170 000 €
• Provisions pour aléas	= 145 000 €
<b>TOTAL PRÉVISIONNEL</b>	<b>= 3 024 000 €</b>

### En conclusion :

Nous voilà à mi-parcours de cette opération qui, dans 7 mois on l'espère, sera le fleuron des bâtiments communaux de notre ville, au moins pour 2016, le vœu que l'on peut faire est que cette réalisation soit le symbole de tous les Mandréennes et Mandréens car si nous avons pu la réaliser c'est grâce en partie à notre porte-monnaie, mais il faut considérer qu'elle va concerner plusieurs de nos générations.

Je tiens à remercier tous les riverains du chemin des Aubépines pour leur gentillesse, leur compréhension, leur aide d'avoir supporté les nuisances engendrées par ces travaux et les engins mis en œuvre et, en particulier la famille ESTIENNE qui a accepté de nous prêter une partie de son terrain pour le stockage et le rangement des outils.

**Gérard HOEHN**

Adjoint au Maire chargé de l'Aménagement du territoire



Façade est



Façade nord

## TRAVAIL SUR ÉCRAN

Le travail sur écran, bien qu'il ne soit pas considéré comme une activité à risque, peut être source de divers troubles de la santé, allant de la simple fatigue visuelle aux atteintes plus graves de la vue, en passant par de nombreuses pathologies dont les fameux Troubles Musculo-Squelettiques (TMS). Il peut s'agir par exemple du syndrome du canal carpien, de lésions articulaires de l'épaule ou du coude, de tendinites, de lésions cervicales... Nous sommes nombreux à passer des heures derrière un ordinateur... Mais connaissez-vous les bons réflexes à adopter ? Voici cinq conseils fondamentaux pour vous rendre la vie sur écran plus agréable.

### Réglage de l'assise

Attention, concentrez vous. On commence par une séance de géométrie spatiale : régler la hauteur du siège par rapport à la hauteur du bureau de façon à obtenir, au

niveau du bras et l'avant bras, un angle droit. Le bas du dos doit être bien calé contre le dossier. On applique le même principe de l'angle droit pour les jambes. Un repose pied viendrait idéalement optimiser la posture obtenue. Vous voilà bien assis et paré contre les mauvais appuis et autres troubles circulatoires.

### Le clavier, bien parallèle au rebord de la table

Et placé à 10 cm minimum du rebord, tout comme la souris. Ceci pour prendre appuis sur les avant-bras plutôt que sur les poignets afin de, notamment, prévenir du fameux syndrome du canal carpien.

### L'écran doit être placé bien en face

Pour vous repérer, la ligne horizontale du regard doit correspondre avec le haut de l'écran. On évite ainsi de trop solliciter ses cervicales et les torsions inutiles de la colonne vertébrale.

### A environ 50 cm...

C'est la distance recommandée pour limiter la fatigue visuelle et les problèmes de postures. Petite astuce si vous n'avez pas le compas dans l'oeil, cela équivaut à peu près à une longueur de bras tendu. N'oubliez pas d'effectuer des pauses régulières toutes les deux heures et évitez de fixer l'écran trop longtemps.

### Perpendiculaire aux fenêtres

Pour limiter les reflets gênants, le contre-jour et toute réverbération qui forcent l'oeil à se réadapter constamment au contraste généré, votre poste de travail doit être placé perpendiculairement aux fenêtres. Il est ainsi éclairé par une luminosité naturelle indirecte, beaucoup plus agréable.

**Catherine DEFAUX**

Ajointe au Maire chargée de l'Environnement et de la Santé Publique



**A compter du 1<sup>er</sup> février 2016 la cité mandréenne s'enrichit d'une nouvelle association :**

### TERRE DE L'ERMITAGE

Cette association, sur le site de l'Ermitage à la Coudoulière, a pour but : La mise en valeur du patrimoine agricole et biologique et la gestion de l'espace cultivable.

### Actuellement nous vous proposons :

- Des œufs fermiers, de l'huile d'olive du domaine,
- Et tout prochainement, des légumes et fruits biologiques, des confitures, et autres produits issus de notre terroir.

Les ventes au public ont lieu le mercredi matin et le samedi matin, de 10 h à 12 h.

Demandez Michel au 06 72 80 69 68.

### Des stages, tout public, sont proposés :

« Tailler un arbre, ce n'est pas seulement manier du sécateur, c'est aussi imaginer et rêver l'arbre à venir et sa récolte ».



### Une position de travail ergonomique :

- 1 Distance oeil/écran 50 à 70 cm
- 2 Epaules relâchées non relevées
- 3 Avant-bras horizontaux, angle du coude légèrement supérieur à 90°
- 4 Distance genou / table 8 à 10 cm
- 5 Éviter la pression du creux poplité
- 6 Jambes à 90°
- 7 Les pieds reposent sur le sol (ou repose pied)
- 8 Caler le dos contre le dossier
- 9 Régler la hauteur du dossier pour que le bassin et la zone lombaire soient soutenus
- 10 Occuper la totalité de la surface assise

## GRÈVE DU 26 JANVIER DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Si le droit de grève demeure incontesté, son but est de rendre difficile la vie des usagers. Le maire de notre commune tient à ce que dans nos écoles, alors que ce n'est pas le cas dans une commune limitrophe, la restauration soit assurée en cas de grève du personnel concerné.

Seuls des bénévoles peuvent alors assurer la restauration et ce, sous la forme de repas "pique-nique". Nous tenons à les remercier, car sans eux, les enfants ne pourraient pas manger au restaurant scolaire et seraient à la charge des parents.

**Colette DEMIERRE**

Conseillère municipale déléguée aux Affaires scolaires

**Taille des fruitiers**, le samedi 13 février 2016 de 10 h à 12 h.

**Taille des oliviers**, les samedis 05 et 12 Mars 2016 de 10 h à 12 h

Coût du stage : 7 euros

**Adhésion à l'Association** : 10 euros à l'année (des réductions vous seront accordées sur les produits boutique et l'accès aux stages à des tarifs préférentiels).

Inscrivez-vous sur place ou demandez Martine au 06 73 48 36 40

### Des gîtes :

A partir de Pâques nous aurons le plaisir de vous proposer en location 2 gîtes T1, et 1 gîte T3. Les réservations seront possibles via le site internet de l'association en cours de construction, ou par l'Office de Tourisme.

Avec le plaisir de vous rencontrer bientôt sur le Domaine de l'Ermitage

**TERRE DE L'ERMITAGE**



# Libre expression

**Hommage** : Catherine Mattia-Quilgars nous a quittés le 8 janvier. Assurant jusqu'au bout, malgré la maladie, son engagement pour Saint-Mandrier et les mandréens au sein du conseil municipal et des commissions municipales. Nous renouvelons nos condoléances à sa famille et à ses proches.



**Entretien des poteaux incendie situés sur des propriétés privées** :

Le conseil municipal du 18 décembre dernier comportait un point sur les contentieux. A cette occasion, le Maire n'a pas mentionné une procédure perdue en première instance et perdue en appel. Il ressort de la décision du juge que l'entretien des poteaux incendie situés dans des propriétés privées est à la charge de la commune et non des propriétaires du terrain. En effet, les poteaux incendie sont utilisés pour une mission de service public et doivent être entretenus par des deniers publics. En 2011, 87% des poteaux incendie de la commune étaient sur des propriétés privées. L'argent du contribuable mandréen aurait été mieux utilisé à l'entretien de ces poteaux plutôt qu'à nourrir les avocats de la Commune.

**Article 29 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse** : Un petit rappel s'avère nécessaire suite au mandréen de décembre mettant en cause un des élus de PMVTE dans une action de justice « Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est **une diffamation**. La publication directe ou par voie de reproduction de cette allégation ou de cette imputation est punissable, même si elle est faite sous forme dubitative ou si elle vise une personne ou un corps non expressément nommés, mais dont l'identification est rendue possible par les termes des discours, cris, menaces, écrits ou imprimés, placards ou affiches incriminés. »

**Les élus "Pour Mieux Vivre Tous Ensemble à Saint-Mandrier" : Catherine Mattia-Quilgars, Bruno Coiffier, Véronique Boonefaes, Raoul Papinio.**

**Quelques précisions :**

*La procédure concernée est un référé qui ne concerne qu'un seul poteau incendie d'une copropriété. La procédure est toujours pendante car nous avons saisi le juge judiciaire afin de se prononcer sur le fond, c'est-à-dire à qui incombe l'entretien et la mise aux normes des bouches incendie (hydrants) situées sur une propriété privée. A l'issue de ce jugement je n'hésiterai pas, comme je l'ai toujours fait depuis 20 ans, à en informer le conseil municipal et les Mandréens.*

**Le Maire**

Un bravo à la mairie pour l'effort réalisé dans les illuminations de Noël et merci aux commerçants et aux particuliers qui se sont impliqués eux aussi dans ces décorations. Il ne nous manque plus qu'un sapin au milieu de la place... oui c'est possible même s'il ne fait que 10 mètres de haut.

**Jean POUMAROUX - Saint Mandrier Bleu Marine**

**CHORALE ALLELUIA  
Concert**

La chorale Alléluia vous présente à toutes et à tous ses meilleurs voeux pour une année 2016 pleine de bonheur, de santé et de prospérité.

Elle vous remercie de votre présence à ses différentes manifestations et espère vous compter à nouveau parmi ses fidèles spectateurs pour le prochain concert, qui aura lieu le **dimanche 6 mars à 16 h, Chapelle du Pin Rolland**.

Le thème en sera : "Chants du Monde".

Amateurs de musique et de chants, réservez dès à présent cette journée.

**Mireille HERMON**  
Présidente



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'association Lei Moussi aura lieu Jeudi 25 février 2016 à partir de 19 h à la salle Arbouse du Pin Rolland.

L'Assemblée Générale est un moment fort et rare où chaque parent adhérent est informé et invité à s'exprimer solennellement sur les choix et orientations décidés par le Conseil d'Administration (CA) qui en est issu. C'est l'occasion de renouveler un tiers des sièges des neuf représentants de parents élus qui forment avec quatre membres de droit un CA de treize administrateurs.

Chers parents adhérents qui confiez vos enfants, venez assister à cette assemblée générale et prendre ainsi part à la vie de votre association. Mieux : intégrez le CA qui manque de candidatures et montrez l'intérêt que vous portez à la vie associative mandréenne !

Des courriers postaux, mails et SMS vous le rappelleront. Nous vous y attendons nombreux, les enfants vous rendront d'un sourire unique l'heure que vous leur consacrez.

**Roger WATRELOT**  
Président

**P**arce qu'aux Lucioles nous aimons les traditions, nous avons préparé avec plaisir la galette des rois.

Qui aura la couronne ?

**Béa**  
Auxiliaire de puériculture



## LES TI'MANDRÉENS

### Stages de magie

L'association Les Ti'Mandréens propose à vos enfants des stages de MAGIE du 15 au 19 février 2016, salle des Jardins d'Hydra de 10 h à 12 h. Renseignements et tarifs au 06.15.88.67.83 (adhésion à l'association 5€/an)

### Cours d'anglais et soutien scolaire

Apprendre l'anglais à partir de 3 ans, c'est possible avec les Ti'Mandréens le lundi à l'école du village et le vendredi l'école du Pin Rolland... Soutien scolaire au collège également les lundi et mardi de 17 h à 18 h ! Renseignements [lestimandreens@gmail.com](mailto:lestimandreens@gmail.com) ou SMS au 06 73 37 13 72.

### Soirée Salsa

Encore une fois le samedi 9 janvier 2016 fut une excellente soirée SALSA avec des cours qui ont débuté à partir de 18 h à la salle des Fêtes Marc Baron. Merci pour votre présence, vos sourires, vos plus beaux pas de danse et votre enthousiasme. Nous espérons que la soirée du 13 février prochain sera du même acabit et que l'on pourra renouveler ces soirées aux beaux jours pour profiter de la terrasse et de la vue exceptionnelle de cette salle Marc Baron! Mille mercis !

**L'équipe de Nueva Sals'Amistad**  
en partenariat avec "les Ti'Mandréens"

## POUR LES 18 - 25 ANS , AVEC LE SERVICE JEUNESSE ET SES ANIMATEURS

Réunion "Boite à idées" pour programmer des animations spécifiques selon vos souhaits.

**Le mercredi 9 mars à 18 h 30**  
**Salle Charles Aponte - Square Marc Baron**



**Karaoke**  
Foyer des Jeunes  
VENDREDI  
19 février 2016  
14 H 30 - 17 H  
Hôtel de Ville - Place des Résistants - 83430  
**SAINT-MANDRIER-sur-MER**  
TEL : 04.94.11.51.75 - [www.ville-saintmandrier.fr](http://www.ville-saintmandrier.fr)

## ESSOR ÉCONOMIQUE

**Graziella QUÉRON**, Naturopathe diplômée et certifiée par la fédération de Naturopathie de France (Fenahman), vous annonce son installation au sein du cabinet d'Ostéopathie d'Alexis SOURIAU, 12 place des Résistants.

La démarche de la naturopathie est axée sur la prévention de la santé. Elle met à notre disposition des outils simples et naturels, accessibles à tous, afin de rester en bonne santé. Bien souvent de simples changements dans son hygiène de vie (alimentation, respiration, repos...) ont des effets immédiats sur le bien-être au quotidien tels que garder son poids de forme, retrouver le sommeil, supprimer des problèmes de digestion, éviter la fatigue ...

Le premier entretien en naturopathie dure en moyenne une heure et demi, il comprend un entretien approfondi et des conseils écrits individualisés.

Consultations sur rendez-vous au 07.71.65.78.15

[graziella.queron@yahoo.fr](mailto:graziella.queron@yahoo.fr) - [www.graziella-naturopathe.net](http://www.graziella-naturopathe.net)

**Masseur kinésithérapeute** diplômé d'état depuis bientôt 30 ans, nouvellement installé sur Saint Mandrier, **Rémi BONNIER** vous informe de sa disponibilité pour tous soins A DOMICILE UNIQUEMENT sur la commune et ses environs du lundi au vendredi.

Vous pouvez le joindre au 06 47 43 92 18.



# Culture, associations

## THÉÂTRE

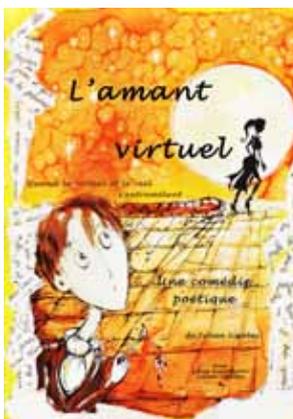
### L'amant virtuel

Dimanche 14 février à 17 h,  
Théâtre Marc Baron  
Tarif 12€ - Réservations au 06 72 15 39 19 ou  
[www.billetreduc.com](http://www.billetreduc.com)

Julien et Élodie forment un couple en apparence ordinaire...  
Un couple amoureux qui a laissé la routine s'immiscer dans leurs vies. Élodie décide, par jeu, de s'inscrire sur un site de rencontres. Mais Julien l'apprend.  
Déstabilisé, il va lui aussi s'inscrire, sous un faux profil, pour découvrir les intentions d'Élodie... A-t-il fait le bon choix ?

Un spectacle à la fois drôle et touchant qui vous fait entrer, sans un bruit, dans la vie d'un couple.

Auteur : Julien Sigalas  
Artistes : Irina Gueorguiev, Julien Sigalas  
Metteur en scène : Audrey Stahl Truffier



L'Association Les Bruissements de Saint Mandrier organise comme tous les ans son traditionnel LOTO ouvert à tous le dimanche 14 février à 15 h 30 Salles Myrtes et Arbose à Pin Rolland

Venez nombreux et amenez vos amis  
Réservation 06 37 80 54 10

**Gabriel BESSON**  
Président



L'Association Festive de la Presqu'île vous présente ses prochains événements :

### Le dimanche 28 Février 2016 :

- Bourse aux vêtements enfants à la salle des Fêtes du square Marc baron à Saint Mandrier - Inscription 06 11 69 59 21.
- Théâtre Sud Varois : pièce "Un Stylo dans la tête" à 16 h à la salle de spectacles du square Marc Baron à 16 h. Entrée 10 euros Réservations : 06 72 15 39 19.

### FÉDÉRATION CAVALAS : UN COLLECTIF D'ARTISTES EST NÉ !!

Cette nouvelle association a pour but de rassembler, fédérer, promouvoir tous les artistes de Saint-Mandrier et ses environs. Elle a été constituée par 3 membres fondateurs : Ouassila KOURDE, Guy HOPFNER, Vincent KOURDE, accompagnés de 4 membres actifs et artistes, Théo, Johanne, Véronique et Wilfrid. L'esprit est basé sur le bénévolat et la mutualisation.

Un projet pour l'été : Un festival, dédié aux artistes de toutes disciplines occupera le cœur du village fin août 2016. Un recensement des artistes locaux est en cours ; Vous avez du talent et souhaitez le faire savoir, venez participer à cet événement festif en contactant l'association [federationcavalas@gmail.com](mailto:federationcavalas@gmail.com).

Une soirée découverte et promotionnelle (apéro/concert) est prévue le 30 avril au square Marc Baron (sur réservation au 06.07.42.50.22).

**La bourse aux Vêtements** de 0 à 16 ans et Puériculture  
**Dimanche 28 FÉVRIER 2016**  
de 09h00 à 18h00  
au Square Marc Baron  
SAINT MANDRIER SUR MER  
Inscriptions au 06 11 69 59 21  
Avant le Mercredi 24 Février 2016

LE THÉÂTRE SUD VAROIS PRÉSENTE  
**UN STYLO DANS LA TÊTE**  
DE JEAN DELL  
CHANTAL BUTI CHRISTIAN DE FAZIO  
SYLVAIN ZARLI CATHERINE PICARD  
ANNE-MARIE GARZET MICHEL MAIGNAN  
MISE EN SCÈNE DE MICHEL MAIGNAN

Galerie RANCILIO  
**Janine NICOL**  
22 JANVIER  
→ 15 FÉVRIER 2016  
Tous les jours  
10h - 12h / 16h - 18h  
Hôtel de Ville - Place des Résistants - 83430  
**SAINT-MANDRIER-sur-MER**  
TEL : 04.94.81.51.75 - [www.ville-saintmandrier.fr](http://www.ville-saintmandrier.fr)

**CONFÉRENCE**  
DÉCOUVERTE DE LA TRADITION DE L'INDE  
VOYAGE DANS LA PENSÉE INDIENNE, DU VÉDA AU TANTRA  
HÉLÈNE MARINETTI - DIPA  
LUNDI 8 FÉVRIER 2016  
THÉÂTRE MARC BARON  
20H00  
ENTRÉE LIBRE  
Hôtel de Ville - Place des Résistants - 83430  
**SAINT-MANDRIER-sur-MER**  
Tel : 04.94.81.51.75 - [www.ville-saintmandrier.fr](http://www.ville-saintmandrier.fr)

Galerie RANCILIO  
**Isabelle RIGAL**  
19 FÉVRIER  
→ 13 MARS 2016  
Tous les jours  
10h - 12h / 16h - 18h  
Hôtel de Ville - Place des Résistants - 83430  
**SAINT-MANDRIER-sur-MER**  
TEL : 04.94.81.51.75 - [www.ville-saintmandrier.fr](http://www.ville-saintmandrier.fr)